



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

---

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41

*Publication périodique*

1965 - n° **5**

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>I. <u>LES SYNDICATS ET L'EUROPE</u></b>	
Réactions des organisations syndicales à la suite de la réunion du Conseil de ministres du 30 juin 1965 . . . . .	1
<b>CONGRES SYNDICAUX :</b>	
- Congrès statutaire de la Centrale générale FGTB (Belgique) . .	5
- Conférence nationale du secteur aéronautique de la Fédération de la métallurgie FO (France) . . . . .	6
<b>PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :</b>	
- Les travailleurs agricoles CISL appuient les propositions de la Commission de la CEE . . . . .	8
- Une conférence des syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE . . . . .	9
- Les représentants du personnel PTT (CISL) des Six revendiquent une représentation auprès de la CEE . . . . .	9
- Conférence nationale de la sidérurgie CGT-FO . . . . .	10
- Conférence européenne de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie . . . . .	11
- Réunion de la Fédération internationale des cadres des mines .	13
<b>LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN :</b>	
- 35e congrès national de la CGT (France) . . . . .	16
<b>II. <u>LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE</u></b>	
Les dirigeants des ACLI (Italie) discutent des problèmes européens . . . . .	18
Une résolution du Comité de contact des consommateurs de la CEE sur la situation européenne . . . . .	18
<b>III. <u>REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE</u></b> . . . . .	20
<b>IV. <u>BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u></b> . . . . .	29

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### REACTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES A LA SUITE DE LA REUNION DU CONSEIL DE MINISTRES DU 30 JUIN 1965

Une déclaration de M. Buitter, secrétaire général du Secrétariat syndical  
européen de la CISL - Bruxelles, 7 juillet 1965

"C'est avec une très vive inquiétude - a déclaré M. Buitter - que les dirigeants des confédérations syndicales libres dans la Communauté européenne, réunis à Amsterdam à l'occasion du congrès mondial de la CISL, ont appris la rupture des négociations au Conseil de ministres. Il condamnent énergiquement tout recours à l'ultimatum dans des questions qui concernent l'avenir de notre continent.

"Les syndicats libres dans la CEE en appellent à la Commission et aux gouvernements pour qu'ils reprennent les négociations sur base des propositions de la Commission. Ces négociations doivent conduire à un renforcement du Marché commun et de ses institutions démocratiques".

Un télégramme de l'Organisation européenne de la CISC - Bruxelles, 7 juillet  
1965

MM. A. Cool, président de l'OE-CISC et J. Kulakowski, secrétaire général, ont envoyé au président des Conseils de ministres de la CEE et d'Euratom le télégramme suivant :

"Estimons devoir vous faire part vive préoccupation organisations syndicales et sérieuses inquiétudes provoquées par graves difficultés intervenues au sein Conseil CEE.

"Manifestons vif attachement classe ouvrière européenne à la continuation intégration européenne.

"Avons convoqué bureau exécutif Organisation européenne CISC pour 15 juillet en vue discuter situation actuelle au sein Marché commun".

Une rencontre des organisations européennes des travailleurs et des employeurs  
Bruxelles, 16 juillet 1965

Les secrétaires généraux des organisations suivantes :

- Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE (COPA);
- Organisation européenne de la CISC;
- Secrétariat syndical européen (CISL);
- Union des industries de la Communauté européenne (UNICE),

se sont réunis à Bruxelles, le 16 juillet 1965 afin d'avoir un échange de vues sur la situation actuelle au sein de la Communauté économique européenne.

"Ils ont constaté l'inquiétude qui règne au sein des quatre organisations et leur désir de poursuivre l'intégration européenne. Dans ce but, ils ont décidé de rester en contact en vue de suivre ensemble l'évolution de la situation".

Nouvel appel des syndicats libres - Bruxelles, 26 juillet 1965

- "- Continuer l'intégration européenne !
- "- Renforcer la démocratie !

Dans une lettre adressée au président du Conseil des communautés, L. Rosenberg, président et H.G. Buitter, secrétaire général du Secrétariat syndical européen CISL, qui représente 12 millions de travailleurs, ont lancé un appel pressant aux membres du Conseil de poursuivre les négociations qui permettront de continuer l'oeuvre d'intégration et de renforcement des institutions démocratiques de la Communauté :

"A l'occasion de la réunion du Conseil du 26 juillet, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les vives inquiétudes ressenties par le mouvement syndical à la suite des récents événements dans la Communauté européenne.

"Dès le début, les syndicats ont mis toute leur force au service de l'intégration européenne, dans la ferme conviction que l'unification de notre continent constitue une contribution capitale aussi bien au maintien de la paix et de la liberté qu'à l'élévation du niveau de vie de nos peuples.

"Aussi, chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, les syndicats ont fait entendre leur voix en faveur de l'accélération de l'union douanière et économique. Dans ce même sens, ils ont, à l'unanimité, salué les propositions de la Commission en matière de financement de la politique agricole, du problème des ressources propres qui lui est lié ainsi que du renforcement des institutions démocratiques de la Communauté.

"Les syndicats comprennent que la fusion de nos six économies nationales touche à des intérêts importants et demande de longues et dures négociations.

"Aucune procédure de négociation cependant ne peut provoquer une stagnation du développement communautaire et, à plus longue échéance, mettre la Communauté en danger.

"Pour cette raison, les syndicats libres adressent à nouveau un appel pressant aux membres du Conseil de se réunir dans le cadre des institutions de la Communauté, sur base des propositions de la Commission, en vue de poursuivre les négociations qui permettront de continuer l'oeuvre d'intégration et de renforcement des institutions démocratiques de la Communauté".

La motion du bureau exécutif de l'OE-CISC - Bruxelles, 15 juillet 1965

A l'issue de sa réunion du 15 juillet 1965, le bureau exécutif de l'OE-CISC a adopté une motion, dont nous reproduisons ci-après le texte intégral :

"Le bureau exécutif de l'Organisation européenne de la Confédération internationale des syndicats chrétiens s'est réuni à Bruxelles, le 15 juillet 1965, sous la présidence de A. Cool.

"Il a procédé à un large échange de vues concernant la situation résultant du désaccord constaté au Conseil de la Communauté économique européenne, le 30 juin 1965, au sujet du financement de la politique agricole commune.

"Il tient à souligner que le désaccord constaté au sein du Conseil de la CEE est disproportionné avec son objet immédiat et recouvre des divergences fondamentales entre les gouvernements sur la conception même de la Communauté européenne, ainsi que des déficiences dans le fonctionnement des institutions de la CEE.

"Face à ses divergences, le bureau exécutif tient à réaffirmer et à proclamer les positions de l'Organisation européenne de la CISC, parlant au nom de toutes les organisations syndicales affiliées à la CISC dans les pays membres de la CEE et au nom de tous les travailleurs qui lui font confiance :

1. La réussite de l'intégration économique de l'Europe, a déjà atteint un tel stade d'avancement qu'il est impossible de l'arrêter. Cette intégration est une absolue nécessité pour les peuples d'Europe engagés sur cette voie;
2. L'oeuvre d'intégration, entreprise entre six pays d'Europe occidentale, doit réussir, étant donné sa valeur d'exemple pour les autres pays d'Europe et pour les autres régions du monde;

3. Tout arrêt sur cette voie difficile, mais irréversible de l'intégration et toute tentative de se dérober à la solidarité et à la discipline nécessaires à une oeuvre commune sont à considérer comme néfastes pour le bien des peuples concernés;
4. L'intégration économique et sociale postule l'unification politique de l'Europe, selon des voies démocratiques;
5. A cet effet, un équilibre institutionnel démocratique et efficace doit être réalisé aussi rapidement que possible entre l'exécutif communautaire et les gouvernements nationaux, sous le contrôle et l'impulsion politiques du Parlement européen et en consultation permanente et effective avec le Comité économique et social;

En marquant l'attachement du mouvement syndical européen à la continuation de l'intégration européenne, le bureau exécutif de l'Organisation européenne de la CISC tient à souligner que cette intégration doit s'orienter davantage que par le passé vers une réelle démocratie politique, économique et sociale, porteuse de plus de justice sociale, d'un bien-être généralisé et d'une coopération étendue entre les peuples;

Ces objectifs ne seront atteints que si le monde du travail, organisé au niveau européen, est associé bien davantage que jusqu'à présent à l'élaboration des structures et des décisions communautaires et à leur mise en oeuvre.

"Le bureau exécutif estime que la volonté des milieux économiques et sociaux de continuer l'intégration européenne doit se manifester.

"A cet effet :

1. Conséquemment aux contacts existants entre les deux organisations, il propose au comité exécutif du Secrétariat syndical européen de la CISL de décider ensemble que des démarches soient entreprises au plan national par les instances confédérales auprès de leur gouvernement respectif pour lui faire part de la volonté des organisations syndicales de voir se poursuivre l'intégration européenne;
2. Il estime que les contacts pris entre les organisations syndicales et toutes les organisations économiques et sociales au niveau communautaire, doivent être poursuivis en vue de marquer le désir commun de ces milieux de continuer l'intégration européenne, quelles que puissent être entre eux les divergences sur la façon d'orienter l'économie européenne. Ces contacts devraient aboutir à une manifestation claire de leur volonté.

"Le bureau exécutif donne mandat au président et au secrétaire général de l'Organisation européenne de la CISC pour la diffusion et la mise en application de la présente motion".

## CONGRES SYNDICAUX

### Congrès statutaire de la Centrale générale (FGTB)

Blankenberg, 27 au 29 mai 1965

La Centrale générale (FGTB) a tenu son congrès statutaire les 27, 28 et 29 mai à Blankenberg.

Le rapport sur l'activité syndicale et l'attitude de la Centrale générale au cours des trois dernières années, ont été approuvés à l'unanimité. Le congrès a également approuvé certaines modifications statutaires qui ont été rendues nécessaires par la fusion de la Centrale de la pierre.

En ce qui concerne les problèmes européens, la Centrale générale a adopté le texte suivant :

"La Centrale générale a toujours été du côté de ceux qui veulent abattre les frontières économiques d'abord, politiques plus tard. Elle n'a jamais appartenu, cependant, à la catégorie des "euromantiques" qui rêvent d'effacer avec les frontières politiques les caractéristiques diversifiées des vieilles terres d'Europe.

"Qu'on laisse accomplir l'oeuvre d'intégration économique, le reste viendra par surcroît, tout normalement, et dans la mesure adéquate. Que, surtout, on ne veuille pas écarter ou ne pas mettre des obstacles à la venue des autres pays démocratiques d'Europe à la Communauté économique européenne. Celle-ci doit être démocratique et ouverte aux pays démocratiques de l'Europe ou à caractère européen tel que Israël.

"Le mouvement syndical doit veiller à ce que l'intégration économique ne se fasse pas d'une façon telle que les syndicats perdent des moyens d'action dont ils disposent à l'intérieur de leurs pays. Le mouvement syndical se doit d'agir efficacement pour que la Communauté soit soumise au contrôle réel d'un Parlement digne de ce nom et à l'intervention duquel il soit possible de faire aboutir des initiatives d'ordre social et économique.

"Il faut que les syndicats soient dûment consultés, mais sans rien sacrifier de leur liberté de contestation.

"La situation actuelle n'est nullement satisfaisante : les conseils de ministres sont à la fois pouvoir législatif et pouvoir exécutif; les organisations patronales disposent de moyens financiers puissants qui ne coûtent rien à aucun industriel ou commerçant; par contre, les syndicats n'ont d'autres ressources que les cotisations de leurs membres pour financer leurs activités européennes.

"Un bureau communautaire du travail devrait être créé et financé par la CEE.

"Le mouvement syndical européen - celui de toute l'Europe - devrait s'organiser bien plus solidement qu'il ne l'est. Le mouvement syndical, à travers le monde, ne sera efficace que du moment où l'Europe, dotée d'une organisation syndicale, y jouera son rôle pleinement."

A la suite de ce congrès statutaire, la composition du comité exécutif de la Centrale générale se présente comme suit :

Président : Dore Smets;  
Vice-président : E. Janssens;  
Secrétaires nationaux : L. Plumier, M. Segier, B. Truyens, A. Van Uytven,  
J. Taminiaux;  
Membres : R. Catteeuw, R. Desemeris; G. François; J. Huygen,  
L. Namèche, E. Pante, Y. Slachmuylders, J. Van der Wee.

CONFERENCE NATIONALE DU SECTEUR AERONAUTIQUE  
DE LA FEDERATION DE LA METALLURGIE FO (FRANCE)

Bordeaux, 22 et 23 mai 1965

Une centaine de délégués du secteur aéronautique de la Fédération métallurgie FO se sont réunis à Bordeaux, les 22 et 23 mai, pour discuter des problèmes de l'industrie aérospatiale, dont l'évolution et la technique débordent aujourd'hui du cadre de l'aéronautique conventionnelle.

A l'issue de ses travaux, la conférence a adopté une série de résolutions. En ce qui concerne les problèmes européens, la résolution déclare notamment que les représentants des sections syndicales de l'aéronautique insistent sur la nécessité des rapports internationaux et particulièrement européens, qui sont commandés par le contexte mondial actuel.

"L'Europe doit s'organiser - affirme le document à l'échelon de notre branche industrielle, afin que la construction aéronautique ne soit plus accidentellement contrainte de recourir à des alliances plus politiques qu'économiques et aussi au caractère souvent empirique.

"Il convient donc de rechercher les moyens de réaliser la planification indispensable qui, pour être efficace, doit être placée sous contrôle des organisations syndicales.



"En premier lieu, un regroupement de toute l'aéronautique française est nécessaire par la nationalisation, afin que notre industrie soit à l'échelle de l'Europe à réaliser.

"Un organisme européen doit être créé, afin que soit étudié l'avenir de l'aéronautique et défini un programme international à long terme".

PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

Les travailleurs agricoles CISL  
appuient les propositions de la Commission de la CEE

Strasbourg, 15 juin 1965

Le bureau du groupe de travail des Syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE s'est réuni à Strasbourg, le 15 juin 1965, sous la présidence de Hellmut Schmalz, président du Syndicat de travailleurs agricoles de la république fédérale d'Allemagne.

A l'issue de la réunion, une résolution a été adoptée, dans laquelle les représentants syndicaux appuient les propositions de la Commission de la CEE concernant le financement de la politique agricole commune, les ressources propres de la Communauté et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Ci-après, le texte de la résolution :

"Les représentants des travailleurs agricoles, affiliés aux syndicats libres des six pays de la CEE, félicitent la Commission de la CEE de ses propositions concernant :

- le financement de la politique agricole commune;
- les ressources propres de la Communauté;
- le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

"Ils considèrent que ces propositions constituent un ensemble indivisible qui est une suite logique des décisions de principe déjà intervenues et des propositions d'accélération du marché commun agricole et industriel et qu'elles se situent normalement dans le cadre du mandat de la Commission de la CEE.

"Les représentants des travailleurs agricoles se réjouissent de l'appui que le Parlement européen a donné à l'orientation générale des propositions de la Commission de la CEE et se rallient sans réserves à l'avis du Comité économique et social sur ces importantes propositions.

"En ce qui concerne le financement de la politique agricole commune, ils tiennent à souligner l'intérêt que revêtent les nouvelles propositions tendant à élargir le champ d'application de la politique de structure agricole à des actions en faveur de la main-d'oeuvre agricole et son revenu individuel.

"Les représentants des travailleurs agricoles estiment que - à côté des actions en matière de structure agricole dont le financement est déjà assuré par les dispositions actuellement en vigueur - il est souhaitable de prévoir le financement d'autres actions susceptibles de contribuer directement à l'amélioration de la situation sociale de ceux qui travaillent en agriculture. Ils considèrent que ces actions devront notamment et en tout premier lieu promouvoir la réalisation de la parité en matière de conditions de travail, de salaires et de sécurité sociale des salariés agricoles.

"Les représentants des travailleurs agricoles demandent au Conseil de ministres de sauvegarder l'indivisibilité des propositions de la Commission de la CEE et de tenir compte de l'avis du Comité économique et social dans toutes ces parties".

Une conférence des syndicats  
de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE

Les 18 et 19 septembre prochain aura lieu à Bari (Italie) une conférence des syndicats de travailleurs agricoles CISL des pays de la CEE.

Cette conférence sera consacrée à l'étude de la politique sociale agricole, de la politique de structure agricole et de la politique de marché dans le domaine agricole, du point de vue des salariés occupés dans l'agriculture de la CEE.

Le soir du 18 septembre est également au programme une manifestation de travailleurs agricoles de la région de Bari.

Les représentants du personnel PTT (CISL) des Six  
revendiquent une représentation auprès de la CEE

Bruxelles, 25 mai 1965

Une réunion de représentants des organisations syndicales libres des travailleurs des PTT des Six a eu lieu à Bruxelles, le 25 mai dernier.

A cette occasion, M. S. Nedzynski, secrétaire général de l'Internationale du personnel des PTT, a déclaré que l'évolution économique de la

Communauté européenne et les progrès de l'intégration économique imposent la nécessité d'une coordination, et même d'une intégration des services postaux et des télécommunications des six pays. Un tel développement aurait des conséquences importantes sur les conditions de travail et d'emploi du personnel des PTT, et c'est pour cette raison que les syndicats représentant ces travailleurs et groupés au sein de l'IPTT, revendiquent leur participation aux délibérations menées dans la Communauté en toute matière concernant les PTT.

Dans la résolution adoptée à l'issue de la réunion, les représentants des organisations syndicales des PTT affiliées à l'IPTT dans les six pays de la CEE déclarent que la coordination des problèmes des PTT dans ces pays ne doit pas conduire à un isolement des autres Etats membres de la conférence européenne des postes et des télécommunications CEPT; que l'harmonisation des PTT doit être réalisée à la fois dans l'intérêt des usagers et dans celui de l'ensemble des travailleurs en cause. Pour réaliser ces objectifs, la réunion estime que la représentation syndicale du personnel des PTT doit se faire au plan de chacun des six pays par la consultation préalable des organisations syndicales affiliées à l'OPTT et sur le plan communautaire par la participation d'une représentation de l'IPTT désignée par les organisations syndicales affiliées dans les six pays du Marché commun.

#### Conférence nationale de la sidérurgie CGT-FO (France)

Longwy, 28 et 29 mai 1965

Près de 100 délégués, représentant les sections FO des usines sidérurgiques des bassins de l'Est, du Nord, du Centre et des régions diverses, se sont rassemblés à Longwy, les 28 et 29 mai dernier.

M. A. Bergeron, secrétaire général de la CGT-FO, a présidé cette conférence, assisté de M. A. Laval, secrétaire général de la Fédération des métallurgistes FO et de M. Ch. Casserini, représentant la Fédération internationale des ouvriers sur métaux (FIOM-CISL).

Les représentants des fédérations des métallurgistes belges et luxembourgeois étaient également présents, ainsi que la Haute Autorité de la CECA, la division information syndicale des Communautés européennes et le bureau de liaison CISL-CECA.

A l'issue de ses travaux, la conférence a adopté une série de résolutions. Dans l'une d'elles, il est notamment déclaré que :

"Les participants estiment que la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté économique européenne doivent servir bien plus largement que dans le passé, en vue de faciliter l'aboutissement d'une activité sidérurgique plus rationnelle et mieux orientée sur le plan européen d'abord, et le plan mondial ensuite.

"Ils considèrent - continue le document - que de toute façon, aucune des clauses du traité du 18 avril 1951 instituant la CECA et pouvant servir à atteindre en partie ou en totalité un tel but, ne doit s'effacer à l'occasion de la préparation de la fusion des traités de Paris et de Rome.

"Les participants sont pleinement solidaires du puissant mouvement syndical libre CISL des six pays européens et plus particulièrement des fédérations des travailleurs de la métallurgie et des mines CISL pour revendiquer énergiquement le maintien sans restriction de toutes les clauses de portée sociale renfermées dans le traité de Paris".

Conférence européenne de la Fédération internationale  
des syndicats chrétiens de la métallurgie

Luxembourg, 10 et 11 mai 1965

Sous la présidence de M. J. Coeck, la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie a tenu, à Luxembourg, une conférence européenne.

A cette réunion, ont pris part plus de 80 délégués venant des six pays de la Communauté, de Suisse, d'Autriche et du Canada.

Le premier jour, les congressistes ont entendu un exposé de M. Coppé, vice-président de la Haute-Autorité de la CECA, sur les problèmes politiques actuels de l'intégration européenne, et un autre de M. Vinck, directeur général de la direction générale "problèmes du travail, assainissement et reconversion", sur les activités sociales de la CECA.

Le second jour a été consacré à l'examen et à la discussion du rapport d'activité de l'Internationale, présenté par M. W. Goeminne, secrétaire de l'Internationale.

Les congressistes ont également entendu et analysé un rapport intitulé "Pour une action syndicale internationale", rédigé par M. J. Maire, secrétaire général de la Fédération générale de la métallurgie (FGM-CFDT).

A l'issue de ses travaux, la conférence a adopté plusieurs résolutions. En ce qui concerne les problèmes européens, la résolution adoptée déclare, entre autres que :

"La conférence, face au développement de l'intégration économique européenne, à la fusion des exécutifs et à la perspective de création d'un traité européen unique,

INSISTE particulièrement sur :

- l'urgence de réaliser les objectifs sociaux prévus par les traités;
- la nécessité de doter l'autorité européenne de pouvoirs réels contrôlés démocratiquement par un véritable Parlement européen et permettant la mise en oeuvre d'une politique économique et sociale;
- l'impérieuse nécessité d'institutionnaliser la consultation des organisations syndicales et sur l'expression du droit syndical au sein des institutions européennes;

PRECONISE, en vue de la réalisation de ces buts :

- l'établissement d'une planification démocratique à l'échelle européenne;
- le contrôle des investissements;
- la perception de fonds propres, condition indispensable d'une autonomie réelle des institutions européennes;
- la mise en oeuvre d'une politique économique générale s'appuyant sur des politiques industrielles concernant les secteurs clefs de l'économie;
- l'élaboration de mécanismes européens de négociations notamment en vue de l'établissement de contrats collectifs".

"La conférence,

CONSIDERE que les organisations affiliées doivent définir d'urgence des objectifs communs d'action afin d'opposer à la politique capitaliste des groupes, trusts et industries, une politique syndicale cohérente et efficace;

RECOMMANDE, dans le même but, aux organisations affiliées des échanges entre dirigeants et militants de manière à développer l'esprit syndical international, à créer des liens humains indispensables à toute action syndicale réelle et à renforcer les liaisons syndicales au niveau des secteurs industriels, des trusts et des sociétés d'exploitation internationales;

DECLARE, en constatant un certain retard dans la coordination de l'action syndicale au niveau des institutions européennes, qu'il est nécessaire d'y remédier et souhaite que l'Organisation européenne de la CISC poursuive ses efforts en vue de l'établissement d'un programme d'action commun avec l'Organisation européenne de la CISL, et la poursuite d'une action commune pour sa réalisation;

DEMANDE, pour les mêmes raisons d'efficacité, au Comité de l'Internationale d'examiner les possibilités de créer des liaisons plus stables entre les instances européennes de la métallurgie de la CISL et de la CISC".

Réunion de la Fédération internationale  
des cadres des mines (FICM-CIC)

Strasbourg, 10 mai 1965

La Fédération internationale des cadres des mines (FICM) a organisé à Strasbourg, le 10 mai 1965, une journée d'études à laquelle ont participé environ 250 délégués.

Au cours de la réunion ont pris la parole MM. Guérin, président de la FICM, G. Philipp, membre du Bundestag et secrétaire général de l'Association charbonnière d'Aix-la-Chapelle, R. Dessault, secrétaire général de la FICM et Boulet, vice-président de la Fédération.

En particulier, R. Dessault a examiné la position de l'industrie charbonnière dans l'économie européenne; M. Boulet s'est occupé des questions concernant la fermeture des houillères.

M. D. Del Bo, président de la Haute Autorité de la CECA, est intervenu aux travaux de la journée d'études. Il a d'abord marqué son accord sur la nécessité que les ingénieurs des mines puissent avoir des contacts permanents avec la Haute Autorité et qu'il était opportun de constituer un comité de collaboration directe des cadres avec la Haute Autorité.

Abordant les thèmes présentés à ce congrès, dans lesquels les dirigeants de la Fédération internationale des cadres ont souligné la nécessité de maintenir la production de charbon communautaire, le président Del Bo a constaté que si l'on voulait maintenir une production suffisante, il fallait ramener les ouvriers à la mine. Il a précisé que la Haute Autorité, quoique n'étant pas compétente dans la matière, a reconnu et continue à reconnaître le fondement de la revendication ouvrière du statut du mineur.

En ce qui concerne le maintien de la production de charbon dans la Communauté "La Haute Autorité - a-t-il précisé - croit qu'il faut faire des efforts pour obtenir qu'elle soit le plus possible voisine de celle d'aujourd'hui. La Haute Autorité justifie ce maintien par :

1. des raisons de sécurité d'approvisionnement d'énergie;
2. des conséquences d'ordre social;
3. des raisons financières;
4. la précarité du marché charbonnier.

"Malgré la découverte et la mise en œuvre d'autres sources énergétiques, le charbon reste et restera - a dit M. Del Bo - longtemps encore, la source principale d'énergie produite dans la Communauté, capable d'assurer son indépendance économique et son équilibre social. Avant la fusion des exécutifs, la Haute Autorité a voulu léguer à ses successeurs un document de base définissant le programme de la politique énergétique dans la Communauté, pour les années à venir. Comme vous le savez - a-t-il poursuivi - nous sommes actuellement réglementés par le traité de Paris. Celui-ci a subi l'usure du temps. Né des conditions du moment, ce traité consacrait le principe de la liberté sans aide. Si le protocole d'accord n'était pas intervenu, la Haute Autorité se serait trouvée dans l'obligation de choisir entre deux alternatives : d'une part, se laisser dépasser par l'initiative des gouvernements nationaux; ou, d'autre part, appliquer le Traité à la lettre et déclarer aux gouvernements que les aides accordées à l'industrie charbonnière sont illégales. Les conséquences de cette dernière attitude eussent été très préjudiciables aux droits des entreprises, des travailleurs et de la population. C'est pourquoi, nous nous sommes orientés vers la légitimation de subsides à l'industrie charbonnière accordés selon des critères communs, acceptés et contrôlés par la Haute Autorité. Nous croyons avoir atteint ce résultat malgré les plus grandes difficultés, et avoir assuré la survie des milieux intéressés.

"J'invite ceux-ci - a encore ajouté le président Del Bo - à la plus grande vigilance lors de l'élaboration du nouveau traité et de la fusion des exécutifs. Il conviendrait que le nouveau traité consacre des dispositions à long terme qui nous sont favorables dans les traités de Paris et de Rome appelés à être remplacés. Il importe que les milieux intéressés y accordent toute leur attention et ne négligent aucun moyen susceptible d'influencer la rédaction du nouveau traité".

Poursuivant, M. Del Bo a encore déclaré que "si, contrairement à l'opinion de la Haute Autorité, il s'avérait que le charbon communautaire resterait toujours un grand malade, il vaudrait mieux le déclarer immédiatement".

Pour sa part, le président de la Haute Autorité a manifesté sa confiance dans un avenir où :

- la profession de mineur sera de plus en plus spécialisée;
- elle sera mieux considérée à tous ses échelons par les autorités nationales;
- une place considérable sera maintenue au charbon dans la Communauté, après la fusion des exécutifs.



M. Del Bo a terminé son allocution en adressant ses salutations fraternelles aux cadres des mines, a qui il a confirmé son désir de les voir occuper dans les institutions communautaires la place qui leur revient, pour le plus grand avantage de tous : travailleurs manuels, cadres et employeurs dans les économies nationales et la future Europe.

## LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

### 35<sup>e</sup> CONGRES NATIONAL DE LA CGT (FRANCE)

Ivry, 16-21 mai 1965

À l'occasion du 35<sup>e</sup> congrès national de la CGT, qui s'est tenu à Ivry, du 16 au 21 mai 1965, les congressistes ont adopté, sur les problèmes de l'intégration européenne, le document d'orientation suivant (publié dans le "Peuple", organe officiel bimensuel de la CGT n° 728-729 du 1-30 juin 65 page 22) :

"La politique des monopoles s'exerce à l'échelle internationale et notamment dans le Marché commun. La concentration, l'interpénétration des monopoles se produisent au niveau international.

"En s'orientant vers la constitution de vastes ensembles industriels et financiers internationaux, les capitalistes n'ont nullement en vue le progrès. Ils agissent sous la pression des lois du développement de l'économie et de la société qui poussent à une internationalisation plus grande de la production. Ils ne le font pas pour répondre aux besoins, ni dans l'intérêt des travailleurs et des peuples, mais pour leur profit et pour renforcer leur domination.

"Loin de liquider les difficultés et les tares du capitalisme, cette concentration rend plus aiguës ses anciennes contradictions et en crée de nouvelles.

"La concurrence s'exacerbe; l'inégalité du développement des pays et des régions s'accroît; la position du capitalisme le plus fort au sein du Marché commun, celui de l'Allemagne occidentale, s'est renforcée; les monopoles américains ont largement étendu leur pénétration dans l'économie des six pays, où ils se sont assurés la maîtrise d'importantes entreprises de l'industrie moderne; les conflits d'intérêts, la lutte pour la domination sont à la mesure de ces concentrations géantes.

"La concentration rend plus éclatante encore la contradiction fondamentale du capitalisme entre une production de plus en plus sociale, mettant en jeu de vastes masses humaines et le fait que les gigantesques moyens de production et les résultats du travail de la société sont la propriété d'une minorité de potentats de la finance et de l'industrie.

"Ce ne sont pas les monopoles qui peuvent apporter la solution réelle aux problèmes posés par les besoins de l'économie moderne, sa tendance à l'internationalisation et les nécessités d'une nouvelle et meilleure division internationale du travail.

"Ils essaient de les résoudre sur le dos des travailleurs et en faisant fi de l'intérêt des nations.

"C'est pourquoi la classe ouvrière les combat et lutte contre les conséquences de leur domination.

"Dans les six pays du Marché commun, les monopoles pratiquent une politique analogue à l'égard des travailleurs. Au nom de la concurrence et de l'abaissement des prix de revient, ils s'opposent aux revendications, à l'augmentation des salaires, préconisent les mêmes prétendues politiques des revenus, s'attaquent aux droits des syndicats, renforcent leur domination sur l'Etat.

"Dans tous ces pays, les mêmes problèmes sont posés à la classe ouvrière, qui aboutit aux mêmes conclusions.

"Les revendications sont analogues pour l'immédiat et, dans tous ces pays, grandit l'idée qu'il est nécessaire de s'attaquer à la domination des monopoles et de lutter pour imposer une vie réellement démocratique.

"Dans les luttes engagées dans les différents pays se fait jour la conscience de la nécessité d'un véritable front commun des travailleurs et de tous les syndicats des six pays, pour les revendications et contre les monopoles.

"Les discriminations qui ont cours dans certaines organisations affiliées à la CISL et à la CISC à l'encontre des CGT française et italienne sont de plus en plus remises en question. Un fort courant d'unité internationale se fait jour.

"La CGT se prononce pour l'entente de la classe ouvrière et des syndicats des six pays sans considération d'affiliation internationale, et poursuivra tous ses efforts pour la réaliser. Elle exige sa place légitime dans les organismes du Marché commun et se prononce pour l'action commune des syndicats au sein de ces organismes. Elle lutte pour la défense de l'indépendance nationale contre la mainmise des monopoles étrangers - notamment américains - sur des secteurs importants de l'économie du pays.

"Pour une véritable coopération internationale répondant aux exigences économiques et sociales de notre époque et qui ne pourra s'instaurer qu'en mettant en échec la domination des monopoles.

"Pour le développement du commerce entre tous les pays, sans discrimination et dans l'intérêt mutuel, ainsi que les relations culturelles, scientifiques et techniques".

## II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### Les dirigeants des ACLI discutent des problèmes européens

Bruxelles, 5 et 6 juin 1965

Plus de cent dirigeants des ACLI (Associazioni cristiane lavoratori italiani), responsables du mouvement et de ses services sociaux en Europe, ont participé, à Bruxelles, les 5 et 6 juin, à une réunion consacrée aux problèmes européens.

La réunion, présidée par M. L. Labor, président central du mouvement, a traité, entre autres, des problèmes de la libre circulation des travailleurs dans le cadre du développement de l'intégration européenne.

A la réalisation des objectifs sociaux des traités des Communautés européennes, et notamment à l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale, se réfère une résolution adoptée à l'issue des travaux.

Le document souligne également que les ACLI réaffirment leur engagement à contribuer à la solution des problèmes de l'émigration, convaincus du rôle qu'elles ont à jouer dans la construction de l'Europe unie. Les travailleurs chrétiens atteindront cet objectif en coopérant loyalement avec toutes les forces ouvrières démocratiques et conscientes de la destinée européenne commune.

### Une résolution du Comité de contact des consommateurs de la CEE sur la situation européenne

Bruxelles, 8 juillet 1965

Le bureau du Comité de contact des consommateurs de la CEE, réuni à Bruxelles le 8 juillet 1965, a adopté la résolution suivante :

"C'est avec une vive émotion que le bureau du Comité de contact des consommateurs de la Communauté européenne a accueilli l'annonce de l'échec des négociations sur le règlement financier agricole de la CEE. Il en résulte malheureusement, dans les circonstances présentes, une remise en cause

sur le plan politique des efforts déployés en vue de l'intégration européenne à laquelle le bureau du Comité de contact a toujours marqué son adhésion de principe, malgré les réserves qu'il a pu formuler à l'égard de certaines modalités d'application du traité de Rome, par exemple en matière de politique agricole commune ou d'ententes.

"Tout en ayant parfaitement conscience de l'ampleur des difficultés à résoudre pour surmonter la crise actuelle du Marché commun, le bureau du Comité de contact tient à renouveler son indéfectible attachement à la cause d'une construction européenne destinée à favoriser l'amélioration générale du niveau de vie des populations de la Communauté.

"Et c'est dans cet esprit que le bureau du Comité de contact lance un pressant appel aux gouvernements et aux institutions européennes pour qu'au-delà des intérêts particuliers ou nationaux, prévale l'intérêt supérieur de l'intégration économique européenne et que soient rapidement trouvées des solutions constructives qui permettent l'établissement d'un véritable Marché commun répondant à l'esprit et aux objectifs du traité de Rome".

### III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

#### Politique générale

"EINHEIT EUROPAS FÖRDERT DIE WIEDERVEREINIGUNG DEUTSCHLAND" (l'unité européenne favorise la réunification de l'Allemagne) - "Welt der Arbeit" (DGB, Allemagne), n° 19 du 7.5.65, page 1.

Dans une entrevue accordée par M. Monnet à l'organe hebdomadaire du DGB, l'ancien président de la CECA a souligné, entre autres, que le but proprement dit des Communautés européennes est toujours la création d'une Europe unie pour extirper l'esprit d'hégémonie parmi les peuples, esprit qui a plusieurs fois mené le monde au bord de l'abîme.

En ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, M. Monnet est d'avis qu'il faut poursuivre la voie prise depuis 1950. L'unité de l'Europe, qui est en train de se réaliser, rend possible la cohésion de l'Occident, en se basant sur l'égalité des droits entre l'Europe, en phase d'unification, et les Etats-Unis. L'unité de l'Europe est le préalable à une coexistence pacifique et durable entre l'Occident et l'URSS. En créant ainsi un climat de paix, l'Europe unie et les Etats-Unis créent un climat propice à la réunification dans la Communauté européenne des Allemands vivant à présent à l'Est et à l'Ouest.

Un autre point important de l'entrevue concernait la possibilité de transférer à l'Europe le contrôle démocratique des grandes entreprises, à l'instar des lois allemandes en cette matière. M. Monnet répondit qu'en cas de fixation du statut européen relatif aux sociétés commerciales, il faudrait surtout veiller à ce que la responsabilité et les droits des travailleurs découlant de législations actuellement en vigueur soient maintenus.

"EHRARD UND DE GAULLE SPIELEN AUF ZEIT" (Ehrard et de Gaulle se laissent du temps), par F.K. - "Welt der Arbeit", n° 25 du 18.6.65, page 1.

L'hebdomadaire du DGB croit que les consultations entre le Chancelier Ehrard et le président de Gaulle se sont terminées sans orientations décisives. Chacun attend que la situation politique change en faveur de ses propres idées. Bonn, après avoir largement ouvert l'année dernière le marché allemand aux excédents agricoles français, insiste sur la réalisation du marché commun industriel, à l'instar du marché commun agricole.

"Toutefois, il en coûtera encore beaucoup de peine et bien des discussions pour arriver au stade de voir reconnues équitablement et à leur juste valeur les mesures d'ores et déjà prises par les Allemands au profit de l'Europe".

"EUROPA UND DIE GEWERKSCHAFTEN" (l'Europe et les syndicats), par H.A. "Holzarbeiter Zeitung" (DGB, Allemagne), n° 6, juin 1965, pages 14 et 15.

L'auteur rappelle les paroles d'un orateur à l'occasion de la IVe assemblée générale des syndicats libres des pays de la Communauté, à savoir que la conséquence logique de l'Europe sera l'union définitive des syndicats nationaux pour former une seule organisation syndicale européenne.

A présent, les opinions des syndicats nationaux ne s'opposent pas en ce qui concerne les problèmes de principe. Au contraire, les programmes et les buts des différents syndicats se ressemblent souvent et, quelquefois, ils sont même identiques. L'espoir existe donc que la division des syndicats en Europe sera éliminée et que le jour viendra où un puissant mouvement syndical européen naîtra.

La réalisation d'une unification syndicale européenne exige - selon H.A. - que les différents syndicats soient prêts à construire ensemble, au fur et à mesure, un seul mouvement syndical européen. La priorité actuelle des problèmes nationaux devra alors être subordonnée aux aspects supranationaux.

Dans le domaine des différents comités industriels syndicaux, formés à l'échelon de la CEE, l'auteur critique le résultat peu satisfaisant des contacts avec les comités européens des employeurs. Les syndicats ne se contenteront jamais d'une situation où les comités européens des employeurs ne sont pas prêts de mener avec eux les pourparlers nécessaires.

H.A. insiste également pour que les syndicats soient consultés par les institutions européennes lors des décisions à prendre au niveau communautaire.

"BEKENNTNIS ZU EUROPA" (Aveu pour l'Europe) - "DAG-PRESSEDIENST" (DAG, Allemagne), n° 50 du 4.6.65, page 1.

A l'occasion de la séance de clôture de la rencontre internationale de la jeunesse, organisée par la DAG, le président de cette organisation, M. R. Spaethen, a parlé devant 2.000 jeunes employés et cadres des pays de la CEE et de l'AELE. M. Spaethen a souligné la nécessité que toute l'Europe s'unisse, tout au moins les pays européens qui sont à même de décider librement en ce qui concerne l'adhésion aux institutions européennes. L'unification politique devrait suivre l'intégration économique sans que le système de la démocratie parlementaire soit miné ou altéré. M. Spaethen a également parlé en faveur de l'élargissement aux autres pays de l'Europe libre de l'échange franco-allemand des jeunes.

"LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LES PROBLEMES EUROPEENS" - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 19 du 15.5.65, page 2.

Le journal de la FGTEB poursuit la publication d'articles documentaires sur les Communautés européennes. Après avoir publié un texte concernant la CECA (voir "Informations" n° 3/65), cette fois "Syndicats" s'occupe de la CEE et il analyse les principes de base, les institutions et leur fonctionnement.

"COMBATTONS POUR UNE EUROPE DEMOCRATIQUE" - "Force ouvrière" (FO, France) n° 996 du 19.5.65, page 12.

Le journal reprend le texte de la résolution sur les problèmes européens, adoptée par le Comité confédéral national FO, lors de sa réunion des 15 et 16 mai 1965 à Toulon.

Dans ce document, le CCN réaffirme "son exigence de voir atteints simultanément les objectifs sociaux prévus par les traités de Paris et de Rome et satisfaites les légitimes revendications communes des organisations syndicales libres européennes". La résolution affirme également que "Force ouvrière" "réclame une plus large participation syndicale aux activités communautaires et appelle tous les travailleurs à soutenir plus que jamais le combat pour la création d'une Europe véritablement unifiée, dominant tous les nationalismes, basée sur les principes de la supranationalité et toujours ouverte aux autres pays démocratiques".

Rappelons que la session du CCN avait été précédée, le 14 mai, par une "Journée européenne", organisée en collaboration avec le Service de presse et d'informations des communautés européennes.

"UN PARLAMENTO VERO PER L'EUROPA NUOVA" (Un parlement vrai pour l'Europe nouvelle), par Carlo Savoini - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie) n° 23-24 des 6-19.6.65, pages 14 et 15.

Dans cet article, l'auteur, considérant les futurs développements communautaires, repropose la nécessité d'un renforcement des fonctions et des compétences du Parlement européen. En effet, la réalisation complète du Marché commun posera un problème politique d'importance fondamentale : celui relatif à l'administration et au contrôle du budget communautaire qui, selon les estimations courantes, se situera autour de 3.000 milliards de Lit. D'après l'auteur, et dans un cadre général de démocratisation des institutions communautaires, l'instauration de procédures capables d'assurer l'insertion du Parlement européen s'avèrera nécessaire dans le processus de contrôle et d'adoption du budget communautaire. De cette façon, un contrôle financier d'une telle importance, qui déjà échappe à la compétence des parlements nationaux, sera logiquement confié à une autre institution parlementaire : le Parlement européen.

"L'EUROPA E' UNA COMUNITA' FONDATA SUL LAVORO (l'Europe est une communauté fondée sur le travail), par L. Bartacciani - "Azione sociale" (AGLI, Italie), n° 22 du 30.5.65, pages 5 et 6.



Ce numéro de "Azione sociale" consacre ses pages centrales aux problèmes communautaires en renouvelant l'engagement européen des milieux ouvriers. Le journal publie, entre autres, une déclaration du mouvement européen qui souligne la nécessité d'une accélération du processus d'intégration politique.

"L'EUROPA DEI LAVORATORI : UNA REALTA' DA COSTRUIRE" (L'Europe des travailleurs : une réalité à construire), par G. Benvenuto - "Il lavoro metallurgico (UILM, Italie), n° 5, mai 1965, pages 8 et 9.

Compte rendu de la journée d'information européenne, organisée à Naples le 15 mai par la UIL-Métal, en collaboration avec le Service de presse et d'information des communautés européennes.

"ZWAARTEPUNTEN EN KRACHTLIJNEN VAN DE EUROPESE INTEGRATIE-PROBLEMATIEK" (Centres de gravité et lignes dynamiques caractérisant les problèmes concernant l'intégration européenne) par G. Naets - "De Gids op Maatschappelijk Gebied" (ACW, Belgique), n° 4, avril 1965, pages 303 à 320.

Nous reproduisons ci-dessous le début de la conclusion d'un long article sur l'intégration européenne, dont les différents chapitres sont intitulés : "La Belgique face à l'Europe - Où en est l'Europe - Le facteur "Marché commun" - La politique agricole : enfant premier-né et difficile - La place de l'Europe dans le monde - L'impasse institutionnelle".

"Afin de pouvoir situer les décisions capitales qui devront être prises en Europe pendant les prochains mois - écrit l'auteur - nous nous proposons d'examiner où en est l'unification européenne, quels sont les plus grands dangers qu'elle court maintenant et quels sont les problèmes structurels les plus importants. Sans pour cela perdre le fil de l'actualité, nous mettrons seulement en vedette les lignes dynamiques et les centres de gravités, nécessaires à former notre opinion. La CECA existe depuis douze ans, la CEE et l'Euratom depuis sept ans. Nous nous sommes habitués à leur existence. Le mot et la notion "Marché commun" ont pénétré toutes les couches de la population. Tout le monde sait que nous sommes six dans un bateau et que nous mettons le cap sur l'intégration européenne complète, bien que de nombreux barrages, courbes et autres obstacles entravent la navigation. Cette intégration ne se réalise peut-être pas aussi rapidement que nous l'espérons, mais elle se fait en tout cas beaucoup plus vite qu'on ne le soupçonne, surtout en Belgique".

L'auteur conclut son étude en ces termes : "L'Europe se trouve maintenant devant le stade de développement que nous oserions appeler presque aussi essentiel que le stade de la création. Une fois que nous aurons fait ce nouveau pas, on pourra dire définitivement que la marche en arrière n'est plus possible".

"Si pendant cette année l'autonomie budgétaire de la Communauté est assurée (et on ne peut y échapper); si le Kennedy round peut être mené à bonne fin (en tout cas dans les deux prochaines années); si les pouvoirs du Parlement européen sont renforcés, ce qui constituerait un pas silencieux vers une vraie démocratisation; si le principe de l'unification des marchés pour 1967 peut être acquis, alors nous aurons atteint le "point of no return".

"Entre-temps, une crise qui peut mettre en cause l'existence de l'Europe est encore toujours possible".

"DE BETEKENIS VAN DE EEG - SLOTBESCHOUWING" (La signification de la CEE - Réflexions finales) - "Verenigt U" (NVV, Pays-Bas), du 14.6.65, page 3.

Une série d'articles, dont celui-ci est le dernier, ont été consacrés à l'étude de la CEE. L'auteur, qui s'est intéressé plus particulièrement aux problèmes agricoles, écrit : "Quelle sera la position de la CEE face à la manière dont les agriculteurs, en France et en Allemagne, sont en train d'organiser leurs débouchés ? Les gouvernements nationaux les soutiennent dans cette voie.

"La CEE permettra-t-elle cela ? Et, dans l'affirmative, que doivent alors faire les Pays-Bas ? Quelle sera l'attitude de la CEE lorsqu'on examinera la question de savoir s'il est souhaitable d'accorder des subsides pour des investissements déterminés à des exploitations agricoles individuelles ? Quelle sera en Europe la politique sociale ?

"Ce sont là des questions auxquelles personne ne peut encore répondre. Ce n'est que lorsque ces problèmes et beaucoup d'autres seront réglés qu'on pourra parler d'un début de politique agricole commune en Europe. A l'heure actuelle, tout est encore en évolution, dans le sens littéral du mot. Personne ne peut dire comment est ou comment sera la CEE. Nous devons encore nous attendre à beaucoup de choses, mais personne ne sait avec précision lesquelles. Ce n'est pas une raison pour être pessimiste. L'agriculture néerlandaise ne doit pas craindre la CEE, au contraire. Dans la CEE, l'agriculteur néerlandais peut être en tête, à condition qu'il adapte son exploitation à ce développement futur, et sa production à la demande de plus de 170 millions de consommateurs dans la CEE".

#### Politique économique

"POLITIQUE REGIONALE DANS LA COMMUNAUTE" - "Au travail" (CSC, Belgique) nos 23 et 24 des 12 et 19.6.65, pages 6 et 7.

L'organe de la CSC publie, dans ses numéros 23 et 24, un résumé de la première communication de la Commission sur la politique régionale dans la CEE.

"BRUTTE PROSPETTIVE PER L'EUROPA PERIFERICA" (Mauvaises perspectives pour la périphérie de l'Europe), par G. Salvini - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 23-24 du 6-19.6.65, pages 12 et 13.

L'auteur qui, dans un article précédent (voir "Informations", n° 4/65) s'est occupé des problèmes de politique régionale dans les pays de la Communauté, examine cette fois quelles sont actuellement les perspectives réelles de solution de ces problèmes. Après avoir mis en évidence une certaine politique de décentralisation industrielle qui, dans les années 50 semblait ouvrir de nouvelles perspectives pour les régions moins favorisées, l'auteur reconnaît, dans le choix de localisation pris récemment en Europe par de grands groupes industriels comme Ford et General Motors, une inversion de tendance qui ne pourrait pas manquer de se résoudre dans un coup d'arrêt dans le processus de développement économique et social des zones les plus pauvres d'Europe.

#### Politique sociale

"HILFE VON DRAUSSEN" (De l'aide venant de l'extérieur), par SR - "Welt der Arbeit", n° 22 du 28.5.65, page 2.

L'auteur se demande si les nombreuses centaines de milliers de travailleurs étrangers son mal vus en Allemagne. Un institut de sondage d'opinion prétend avoir trouvé récemment que 70 % de la population allemande seraient prêts à effectuer des heures supplémentaires uniquement pour se débarrasser des travailleurs étrangers dans les entreprises et les régions allemandes.

C'est un résultat incompréhensible, dit l'auteur, lorsque l'on sait que notre industrie a un grand besoin de travailleurs étrangers, même si les travailleurs allemands doivent faire chaque semaine un grand nombre d'heures supplémentaires. De plus, aucun travailleur allemand ne perdrait sa place par l'emploi de travailleurs étrangers. Et sans l'aide de nos amis Européens nous ne pourrions atteindre les taux d'accroissement considérables de notre produit national.

Un autre avantage : l'emploi de travailleurs étrangers freine l'inflation, étant donné que leur pouvoir d'achat ne grève que partiellement le marché allemand. Et quelles seraient les répercussions pour la CEE si l'on chassait les travailleurs non allemands de la République fédérale ? Ce serait le début de la fin du Marché commun, toujours suivant l'avis de l'auteur.

"AU TRAVAIL" (CSC, Belgique), n<sup>os</sup> 19, 20, 21 et 22/1965, publie, dans ses pages centrales, de larges extraits du 13<sup>e</sup> rapport général de la Haute Autorité de la CECA consacrés aux conditions de travail dans les industries de la Communauté. Il s'occupe en particulier du statut européen du mineur, des conditions de travail, des salaires et de la durée du travail, des problèmes du logement, de la sécurité et de l'hygiène.

Dans le n<sup>o</sup> 20, pages 6 et 7, l'hebdomadaire reprend également des passages du discours que M. Del Bo, président de la Haute Autorité, a prononcé, le 11 mai dernier, devant le Parlement européen pour présenter le 13<sup>e</sup> rapport général.

"L'EUROPE EN CONSTRUCTION" - "Force ouvrière" (FO, France), n<sup>o</sup> 998 du 2.6.65, page 4.

Dans sa rubrique hebdomadaire "La semaine", "Force ouvrière" commente les travaux du Comité économique et social qui a adopté à l'unanimité deux avis qui approuvent les propositions de la Commission de la CEE visant à améliorer les interventions du Fonds social européen et au financement de la politique agricole commune.

"IMPORTANT DEBAT SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COMMUNAUTE A L'ASSEMBLEE DE STRASBOURG" par A. Clot - "Force ouvrière" (FO, France), n<sup>o</sup> 1001 du 23.6.65, page 2.

L'auteur commente le débat sur les aspects de la politique sociale dans la CEE qui a eu lieu au Parlement européen, lors de sa session de juin.

"Les travailleurs des six pays - écrit A. Clot - n'ont pas encore pris conscience d'une politique sociale communautaire, ils n'ont pas le sentiment d'avoir obtenu une amélioration quelconque. En effet, il manque quelque chose - un lien - entre le progrès social et la collaboration européenne, la politique sociale ne rencontrant pas toujours auprès des gouvernements et du Conseil de ministres le même intérêt que les problèmes économiques, d'autant plus qu'au regard de ce que permettent certains articles du traité de Rome, une politique sociale plus apparente et plus dynamique aurait pu être instaurée".

Selon l'auteur, les ministres des Six interprètent de façon restrictive les problèmes sociaux "à chaque fois - ajoute-t-il - ils éprouvent la volonté de réduire les pouvoirs de la Commission exécutive en matière d'harmonisation sociale. Il est impensable, en effet, et cela illustre bien cette carence, qu'il faille à la Commission exécutive l'autorisation des six ministres pour se livrer simplement à des études ou à de simples recommandations."

"Cette discorde - poursuit A. Clot - ne peut durer plus longtemps et il est temps que des contacts périodiques soient établis entre les partenaires

sociaux de la Communauté, surtout que d'autres dispositions du Traité, inscrites dans certains articles, donnent la possibilité à la Commission exécutive de prendre des directives et permettent une politique sociale plus audacieuse". Et il conclut : "Le sentiment qui se dégage de cet important débat, c'est que pour arriver à instaurer une véritable politique sociale, il s'avère de la plus haute importance pour les travailleurs de cette Communauté que des contacts puissent s'établir entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'entre les représentants des gouvernements, ces contacts devant exister pour chaque secteur important de l'économie et un calendrier devant être établi".

"L'EUROPEISMO PASSA ANCHE PER LE FABBRICHE" (L'européisme passe aussi par les usines) - "Azione sociale" (ACLI, Italie), n° 24 du 13.6.65, page 5.

Les 5 et 6 juin a eu lieu à Bruxelles, au siège de la JOC internationale, une réunion à laquelle ont participé des dirigeants des ACLI (Associazioni cristiane lavoratori italiani) en Europe. Le journal commente le débat qui a porté, entre autres, sur la politique sociale de la CEE et reprend le texte de la résolution adoptée à l'issue des travaux.

"DE EUROPESE ECONOMISCHE GEMEENSCHAP EN DE WONINGBOUW" (La CEE et la construction de logements), par D.H. Grasman - "Evangelie en Maatschappij" (GNV, Pays-Bas), n° 4, avril 1965, pages 109 à 119.

Dans le "kaderblad" du GNV, Pays-Bas, D.H. Grasman consacre une étude (avec tableaux) aux problèmes de la construction de logements dans l'Europe des Six.

Dans un premier chapitre intitulé "La construction de logements sociaux et l'industrie du bâtiment", l'auteur constate que dans l'Europe des Six, à l'exception de la France, le pourcentage de logements sociaux diminue dans l'ensemble des logements construits.

Au deuxième chapitre, "La base juridique des activités de la CEE" l'auteur pose la question de savoir si les organes de la CEE ont le pouvoir de déployer une activité dans le domaine de la politique de la construction de logements. Cette construction est étudiée en tenant compte de la conjoncture, du développement économique, de la politique sociale, des travailleurs migrants et de la programmation économique.

Le troisième chapitre "Les activités déployées" mentionne ce que la Haute Autorité a fait et on y constate que, vu l'absence de moyens, la CEE a dû se limiter à étudier les problèmes et à stimuler les activités. C'est ainsi, qu'entre autres, la CEE a organisé à Bruxelles, en décembre 1963 un colloque consacré à la politique de la construction de logements sociaux et qu'elle a adressé, en juillet 1964, au Parlement européen un projet de recommandation aux Etats membres concernant le logement des travailleurs migrants.

Dans le quatrième chapitre "Y a-t-il une politique européenne de construction de logements?" l'auteur constate que les organes de la CEE ont bien prêté leur attention à ce problème, mais que cette attention s'est limitée à l'étude et à des groupes particuliers, comme les travailleurs agricoles et les travailleurs migrants. L'auteur croit pourtant qu'il y a différentes raisons qui rendent une action communautaire souhaitable : la programmation économique; la fusion des traités; la politique des revenus.

Grasman termine son étude par un dernier chapitre intitulé "Un premier début - les logements pour les travailleurs migrants". Le traité parle de la migration des travailleurs et interdit la discrimination entre autochtones et étrangers. La migration ne peut se réaliser que si les possibilités de logements sont suffisantes. La Commission pourrait concevoir des programmes de réalisation. Un Fonds spécial européen pour la construction de logements pourrait gérer les fonds nécessaires.

Un pas dans cette voie a déjà été fait lorsque la Commission a proposé le 27 janvier 1965, au Conseil de ministres de consacrer une partie des crédits du Fonds social européen à la construction de logements sociaux.

#### Euratom

"LE DEMARRAGE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE FAIT ACQUIS DANS LA COMMUNAUTE"  
"Au travail" (CSC, Belgique), n° 25 du 26.6.65, pages 6 et 7.

Le journal, organe de la CSC de Belgique, présente le 8e rapport général de la Commission d'Euratom, reprenant en particulier les parties qui concernent l'insertion de l'énergie nucléaire dans l'économie et les perspectives de l'industrie de construction nucléaire dans les pays de la Communauté. "Au travail" s'occupe également de la partie du rapport qui précise la position de la Commission d'Euratom sur les problèmes de la prochaine fusion des exécutifs.

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"QUATRIEME RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN OEUVRE DES REGLEMENTS CONCERNANT LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS" janvier-décembre 1962 - 1965 (1020) - (français, allemand, italien, néerlandais) - Prix de vente : FB 120; FF 12; DM 9,60; Lit. 1.500; Fl. 8,75;£ 0.17.0; \$ 2,40

La Commission administrative de la CEE pour la sécurité sociale des travailleurs migrants, instituée en vertu des articles 43 et 44 du règlement n° 3 du Conseil, vient de publier le quatrième rapport annuel sur son activité et la mise en oeuvre des règlements n° 3 et n° 4 du Conseil concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

Ce rapport annuel couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 1962 et contient notamment des indications sur l'activité de la commission administrative, de sa commission de vérification des comptes et ses divers groupes de travail; il indique également la composition des deux commissions visées ci-dessus et les participants aux autres travaux pendant la période considérée. Le rapport donne des détails sur les décisions et recommandations prises par la commission administrative pendant cette période et sur d'autres questions examinées par celle-ci.

NOUVELLE SERIE D'ETUDES - La Commission de la CEE se propose d'éditer, à côté des séries d'études déjà existantes, une nouvelle série "Transports". Dans cette nouvelle série seront publiées des études établies par les services de la Commission ou des experts indépendants et traitant de questions théoriques et pratiques de la politique commune des transports susceptibles d'intéresser un large public.

"DICTIONNAIRE COMPARATIF DES PROFESSIONS DONNANT LIEU LE PLUS SOUVENT A MIGRATIONS DANS LES PAYS DE LA CEE" - 2e édition (8126/1-2-3-4/VI/1965/5) édition quadrilingue F-D-I-N - Prix de vente : FF 3; FB 30; DM 2,40; Lit 370 Fl. 2,25; £ 0.4.6; \$ 0.60 .

La seconde édition de ce dictionnaire comparatif que la Commission de la CEE vient de publier contient une définition ainsi qu'une brève description des principales opérations de travail pour 119 professions différentes dans les pays de la Communauté. Des 68 professions figurant dans la première édition déjà épuisée, plusieurs ont été révisées.

L'expérience de l'utilisation de la première édition a montré que la signification du dictionnaire comparatif va plus loin que le but direct qui est de fournir aux fonctionnaires chargés du placement de pays à pays une

documentation rapide, facilitant les compensations et les placements. Il constitue aussi une information comparée, une harmonisation linguistique et descriptive utiles à ceux qui s'occupent de classification professionnelle et à ceux qui ont pour charge d'établir et de diffuser des informations sur les professions.

L'ouvrage est édité de telle manière que chaque page comprend une description d'une seule profession dans les quatre langues de la Communauté, ce qui le rend également intéressant du point de vue d'une comparaison linguistique.

"SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS" - Textes - Communautés européennes, CEE - Etat au 1er janvier 1965 (3675/2/65/5) - Edité en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : FF 8; FB 80; DM 6,40; Lit. 1000; Fl. 5,80.

Les services des publications des Communautés européennes viennent de publier une brochure intitulée "Sécurité sociale des travailleurs migrants", destinée à regrouper l'ensemble des dispositions communautaires applicables en cette matière et mises à jour à la date du 1er janvier 1965.

Pour augmenter encore la valeur pratique de la brochure, celle-ci contient également la liste des décisions prises par la Commission administrative de la CEE pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en application des divers règlements du Conseil, décisions concernant des questions d'interprétation ou d'application, ainsi que la liste des modèles de formules, arrêtés par ladite Commission administrative, pour l'application des règlements.

La brochure a été conçue de manière à permettre au lecteur de retrouver aisément les divers textes, décisions et modèles de formules publiés au fur et à mesure au Journal officiel des Communautés européennes sur la base desquels la brochure a été établie.

Le rassemblement de ces matières, éparses jusqu'à présent par suite de leur diffusion au Journal officiel des Communautés européennes, au fur et à mesure de leur mise en vigueur, permettra à tous ceux qui s'occupent de ces problèmes, de trouver dans cette brochure l'ensemble des dispositions communautaires mises à jour au 1er janvier 1965, qui intéressent plus de deux millions de personnes (travailleurs migrants, frontaliers, saisonniers, pensionnés de retraite ou d'invalidité, vacanciers, ainsi que les membres de la famille de ces personnes).



## SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le Service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en français : - L'économie française dans le Marché commun (n° 33)  
- La politique régionale dans le Marché commun (n° 34)  
- Euratom établissements de recherches (n° 35)
- en espagnol : - La Comunidad europea y America Latina (1)  
- Los Hechos (Mercado comun-CECA-Euratom)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au Service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer), ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, New-York ou Washington.

### DIVERS

"SCIENCE POLITIQUE ET INTEGRATION EUROPEENNE" (Bulletin du Centre européen de la culture), par J. Meynaud et D. Sidjanski, avec le concours de H. Schwamm - Xe année, n° 6 - janvier-mars 1965.

Les auteurs de ce texte précisent qu'ils ont été frappés par l'absence d'études de science politique dans le domaine de l'intégration européenne. En fait, précisent-ils, l'élément essentiel de ce mouvement, ses aspects et ses conséquences politiques, ont été systématiquement ignorés, en particulier par les observateurs européens. Les contributions qui font l'objet de ce bulletin ont pour objet d'aborder les principales questions de science politique que soulève le processus d'intégration, de montrer les possibilités multiples qui s'offrent aux chercheurs et d'éveiller l'intérêt des Européens.

"L'HARMONISATION DE LA SECURITE SOCIALE DANS LES PAYS DE LA CEE" - "Formation", Institut confédéral d'études et de formation CFDT - n° 62, mars-avril 1965

"LES COUTS DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" - "Formation", Institut confédéral d'études et de formation CFDT - n° 63, mai-juin 1965.

Ce travail prolonge celui qui a été amorcé dans le n° 60 de "Formation" où était présentée une étude sur les salaires de 1961 recouvrant d'autres branches d'industrie.

"MEDECINE ET TRAITE DE ROME", par les Dr. H. Mallet et L. CARRE -  
Masson & Cie, éditeurs Paris - 128 pages

Les Dr. Mallet et L. Carré, du Centre d'étude des problèmes médico-européens, créé à Lyon en 1962, essaient de mettre en lumière les incidences du traité de Rome sur la profession médicale dans les pays du Marché commun.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : les incidences du traité de Rome sur les conditions d'action et d'exercice des professions médicales, le droit d'établissement; conditions actuelles pour l'action et l'exercice de la profession médicale dans les pays signataires du traité de Rome et en Angleterre; considérations pratiques sur quelques problèmes posés par le droit d'établissement; les incidences des différents systèmes d'assurance sur les conditions d'exercice de la médecine; conclusions.

Une partie de l'ouvrage résume les positions respectives de la Commission de la CEE, des organisations de travailleurs et d'employeurs, au sujet de l'harmonisation des systèmes sociaux.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES, AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FAÇON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

N.D.L.R.

